



Téléphone : 03.86.97.04.73
Fax : 03.86.97.05.81
Mél : mairie@nailly.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame BARDOT Florence, Maire.

Membres présents :

Mesdames : Bardot – Goutelard – Bontems- Mouroux – Varache – Petit – Gaucher

Messieurs : Coache – Muller – Maison – Klein – Moreau – Dufresne – Montagne – Soulage

Secrétaire de séance : Mme Goutelard

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2021.

Madame Le Maire demande au conseil municipal s'il y a des commentaires.

Madame Rey-Gaucher fait remarquer que dans l'approbation du précédent compte-rendu il a été mentionné "les devis concernant l'achat de la tondeuse n'ont pas été vus par l'opposition", il conviendrait de mentionner que ces devis n'ont pas été vus par le Conseil Municipal.

Madame Rey-Gaucher rappelle que les documents concernant les conventions avec le SDEY n'avaient pas été joints avec l'ordre du jour.

Madame Varache demande que soit indiqué que lorsqu'il y a des points concernant le Centre de Gestion, elle quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Projet de construction d'une salle d'évolution scolaire :

Madame le Maire fait un compte rendu de sa rencontre avec les enseignantes le 28 septembre 2021 accompagnée de Monsieur Montagne et Monsieur Dufresne.

Madame le Maire a bien pris en compte les remarques des institutrices qui ne trouvent pas le projet en adéquation avec leurs attentes. Madame le Maire a proposé de porter la surface de ce bâtiment à 150m², mais cela serait insuffisant.

Les institutrices préfèrent utiliser la salle polyvalente à condition d'avoir un créneau supplémentaire le lundi après-midi, et demandent une extension du préau qui serait aussi utilisé par le périscolaire.

De plus, financièrement, le coût d'un projet plus grand serait beaucoup trop élevé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter :

- pour l'arrêt du projet : 14 voix pour et 1 voix contre (M. Maison)

Madame le Maire précise que le créneau supplémentaire du lundi après-midi concernant l'utilisation de la salle polyvalente a été accordé.

Réfection du city : choix des devis :

Monsieur Montagne présente au Conseil Municipal deux devis concernant la réfection du city :

- HBTP pour 23 304€ TTC
- BJ Travaux pour 15 912€ TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société BJ Travaux Publics et autorise le Maire à signer le devis correspondants.

Approbation du rapport annuel de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Madame le Maire présente le rapport annuel de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Vote : 15 voix pour

Approbation du rapport annuel du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :

Monsieur Maison fait le point sur le fonctionnement du SPANC et présente le rapport.

Il n'y a pas assez de contrôles réalisés. Une personne supplémentaire va être embauchée par la communauté de communes pour effectuer les contrôles.

Vote : 15 voix pour.

Dissolution du Syndicat des Transports Scolaires :

Monsieur Dufresne, président du Syndicat des Transports Scolaires, informe le Conseil Municipal que le Syndicat des Transports Scolaires de Sens n'a plus lieu d'exister, les compétences ayant été transférées à la Région.

Sa dissolution a été proposée et validée par le Conseil Régional.

Chaque commune adhérente doit ainsi confirmer son retrait pour ensuite valider sa dissolution.

Vote : dissolution du Syndicat des Transports Scolaires : 15 voix pour.

Proposition d'achat de parcelle :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le problème de l'assainissement pluvial Rue Colmeau.

Mme le Maire indique avoir rencontré le propriétaire d'une parcelle située entre la Rue du Colmeau et la Rue de l'Ancienne Gare où une canalisation permettant le rejet des eaux dans le Rû pourrait être installée.

Le conseil municipal demande de contacter un bureau d'étude afin de procéder à une étude préliminaire pour avancer sur le projet.

Affaires diverses :

- Mme Varache demande s'il est possible d'étudier un décalage de l'heure de sortie entre l'école de Courtois et celle de Nailly.
- Concernant l'arrêt de bus devant la mairie, il a été demandé de poser un panneau avec des horaires d'interdiction de stationner car les voitures garées sur le parking, gênent les enfants montant dans le bus
- Devant les problèmes de circulation Rue de l'Eglise, il a été proposé d'expérimenter prochainement la pose d'un sens interdit (sauf pour le bus), de l'angle de la Rue des Sablons avec la Rue de l'Eglise jusqu'au carrefour avec la Rue des Chamognots.
- Mme le Maire et ses adjoints ont reçu le Médecin pour discuter de l'avenir du cabinet médical. Un groupe de travail sera mis en place en 2022 pour étudier ce dossier.
- Mme Rey Gaucher demande une formation des élus sur divers sujets indiquant que des organismes comme le C.A.U.E proposent des formations sur place en journée ou le week-end.
- Mme Bontems s'interroge sur l'isolation acoustique de la salle du conseil Municipal. Monsieur Dufresne étudie ce dossier.
- Monsieur Montagne informe le Conseil Municipal avoir été contacté par une personne qui souhaite relancer le foot loisirs sur le terrain de football communal et souhaite savoir si des enfants et/ou parents sont intéressés.
- Il convient de trouver un compromis pour définir les lieux de chasse afin de pérenniser l'entente entre les chasseurs, joggeurs, et marcheurs.
- Monsieur Klein a fait part de ses inquiétudes concernant le danger que représentent les éoliennes, il en sera discuté lors du prochain conseil municipal.

Vous êtes invités ainsi que les enfants à vous joindre au Conseil Municipal et aux anciens combattants pour commémorer, toutes générations confondues, l'armistice du 11 novembre 1918 :

10H45 : Réunion à la salle des fêtes pour se rendre en cortège au monument aux morts.

11H00 : Cérémonie au monument aux morts

Un pot amical sera offert à la population à la salle des fêtes après la cérémonie.(Pass sanitaire obligatoire)

Levée de la séance à 23h00

Le Maire,
Florence BARDOT.





AGISSONS POUR LA PLANÈTE

NAILLY S'ENGAGE

Faites broyer vos branchages au lieu de les apporter en déchetterie

La commune de Nailly propose un service saisonnier : le broyage des branchages à domicile. Vous pouvez ainsi faire broyer les déchets verts les plus encombrants résultant des tailles de haies ou des élagages.

Qui peut bénéficier du service ?

L'ensemble des foyers de la commune de Nailly, dans la limite d'une intervention par foyer et par campagne de broyage (printemps et automne)

Pourquoi faire broyer ses branchages ?

- Vous limitez vos déplacements à la déchetterie : c'est un gain de temps et de carburant
- Vous participez aussi à la réduction des volumes de déchets collectés et traités par la collectivité. Le développement du broyage permet de maîtriser les coûts liés à la collecte en déchetterie, mais aussi de réduire la circulation des camions de collecte ; vous pourrez par ailleurs réutiliser le broyat pour améliorer la qualité de votre compost ou pailler vos massifs.
- Enfin, le broyat, qui devra dans tous les cas être valorisé sur place, peut être réutilisé, étalé au pied de vos plantations ou de vos haies, il conserve l'humidité, nourrit le sol et permet d'embellir votre jardin !

Une participation de 20 € vous sera demandée par heure d'intervention.

(facturation 1h minimum)

Campagne Automne 2021

- Interventions du service de broyage du 15 Novembre 2021 au 26 Novembre 2021
- **Les conditions pour bénéficier du service :**
 - Etre domicilié sur la commune de Nailly
 - Accepter le règlement du service
 - Une intervention par foyer et par campagne de broyage (printemps et automne)
 - Volume de déchets verts minimum requis : 2 m³
 - Volume de déchets verts maximal : 10 m³
 - Diamètre des déchets verts acceptés : de 1 à 10 cm
 - Les branchages doivent être accessibles de la voie publique

Pour plus d'informations : contacter M. MAISON au 06.72.66.35.88 ou s'inscrire à la mairie aux heures d'ouverture ou par mail à mairie@nailly.com

COUPON INSCRIPTION : Broyage des déchets verts

Mes coordonnées :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mon volume : (sera contrôlé avant le rendez-vous)

Horaire souhaité :

Vente de Sapins de Noël 2020

L'association de parents d'élèves de Courtois et Nailly, L'ECOLE BUISSONNIERE
renouvelle son opération : « SAPINS DE NOEL »

Les profits de cette vente permettent le financement des manifestations
organisées par l'association au profit des enfants des Ecoles de Nailly et de Courtois

Sapins coupés Nordmann ou Epicéa sur socle, de très belle qualité.

N'hésitez pas à en faire profiter votre entourage, la vente est ouverte à tous !!!

Les sapins commandés seront à récupérer le **SAMEDI 5 Décembre 2020** sur le
parking de l'école de Nailly entre 10H00 et 16H00

Commande à retourner au plus tard le 27 NOVEMBRE 2020

Dans l'une des boîtes aux lettres de l'association (près des écoles)

Ou par courrier à :

Association « L'Ecole buissonnière »,

Mairie de Nailly, Grande Rue, 89100 NAILLY

Règlement par chèque à l'ordre de : L'école buissonnière

Attention ! Les bons de commandes non signés et non accompagnés du règlement ne seront pas pris en compte.

Pour plus de renseignements contactez-nous par mail : ecolebuissonniere89@gmail.com

**Tous les membres de l'association vous remercient de votre commande et vous souhaitent de belles fêtes*



Bon de commande

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Tel : Mail (facultatif) : @

<i>Epicéa Coupé (Avec Socle)</i>				<i>Nordmann Coupé (Avec Socle)</i>			
Taille en cm*	Prix unitaire	Quantité	Total €	Taille en cm *	Prix unitaire	Quantité	Total €
80 / 100	10 €			80 / 100	21 €		
100 / 150	15€			100 / 125	26 €		
150 / 200	24 €			125 / 150	30 €		
				150 / 175	35€		
				175 / 200	40 €		
				200 / 250	55 €		
				250 / 300	75 €		
		TOTAL €	€			TOTAL €	€

**Pour des tailles supérieures nous contacter rapidement*

Retrait de la commande :

Total commande
€

**Le SAMEDI 5 Décembre 2020 sur le parking de l'école de Nailly entre
10H00 et 16H00**